



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

PROGRAMME ET METHODE DE FORMATION

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDÉS

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES**

L'éducateur de jeunes équidés est en charge de l'éducation et de la préparation au travail du jeune équidé en vue de sa future valorisation. L'objectif de son travail est d'obtenir un produit « équidé » destiné à être utilisé et entraîné de manière spécifique dans différentes filières (équitation, courses, attelage).

Il travaille la plupart du temps en équipe (avec le palefrenier, le moniteur...) ou seule selon son statut. Il est autonome dans son travail et oriente son programme d'entraînement en fonction du potentiel et des origines de l'animal, ainsi que des objectifs du propriétaire.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES selon l'arrêté du 9 juillet 2001 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « éducation et travail des jeunes équidés », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 20 Juillet 2001.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance des éléments de vocabulaire spécifique à l'éducation et au travail des jeunes équidés est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être titulaire de l'une des certifications suivantes :
 - Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole,
 - Baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'exploitation agricole
 - Brevet de technicien agricole option production, qualification professionnelle « technicien généraliste »,
 - Brevet de technicien agricole option « production », qualification professionnelle « conduite de l'exploitation de polyculture élevage »,
 - Brevet de technicien supérieur agricole option « analyse et conduite de systèmes d'exploitation »,
 - Brevet de technicien supérieur agricole option « productions animales »
- Ou, sur décision du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'une certification ou titre homologué de niveau 4 Minimum de spécialité voisine :
 - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Equestres »
 - Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité « Perfectionnement sportif » mention « Sports Equestres ».

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES**
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES**.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des

modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES** sera soumise à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 : MOBILISER LES CONNAISSANCES HIPPOLOGIQUES NÉCESSAIRES À L'ÉDUCATION ET À LA MISE EN CONDITION DES JEUNES ÉQUIDÉS

- OTI 1.1 Mobiliser les connaissances indispensables à l'exercice de l'activité
 - OTI 1.1.1 Présenter les particularités anatomiques et physiologiques de l'équidé à prendre en considération dans l'activité de dressage
 - OTI 1.1.2 Faire le bilan sanitaire externe d'un animal à son arrivée
 - OTI 1.1.3 Mettre en relation le comportement de l'animal et les pathologies courantes
 - OTI 1.1.4 Proposer une solution en cas de problème de santé ou d'accident
- OTI 1.2 Mobiliser les connaissances éthologiques nécessaires au dressage des équidés
 - OTI 1.2.1 Décrire le comportement normal d'un équidé
 - OTI 1.2.2 Interpréter les différentes attitudes de l'équidé : encolure, queue, oreilles, yeux, membres, corps
 - OTI 1.2.3 Repérer les humeurs types d'un équidé
 - OTI 1.2.4 Présenter les moyens d'entrer en communication avec un équidé
 - OTI 1.2.5 Mettre en relation les conditions d'élevage et le comportement d'un équidé

UC2 : MAÎTRISER LES TECHNIQUES LIÉES À L'ENTRETIEN ET AU DÉBOURRAGE DU JEUNE ÉQUIDÉ DANS LE RESPECT DE LA SÉCURITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

- OTI 2.1 Réaliser les soins courants et l'entretien du matériel et des installations
 - OTI 2.1.1 Assurer les soins journaliers aux animaux (pansage, soin aux membres et aux pieds...)
 - OTI 2.1.2 Préparer l'équidé en vue d'une vente ou d'une manifestation publique
 - OTI 2.1.3 Entretien des boxes : nettoyage, désinfection, réparations
 - OTI 2.1.4 Assurer la maintenance du matériel et des installations (sellerie, espaces d'entraînement, clôtures, barrières...)
- OTI 2.2 Commencer l'éducation d'un jeune équidé en privilégiant la communication orale
 - OTI 2.2.1 Aborder le jeune équidé
 - OTI 2.2.2 Réaliser les différentes manipulations dès le plus jeune âge
 - OTI 2.2.3 Habituer le jeune à la pose du licol, à la contention (manipulation et transport) et à être mené en main
- OTI 2.3 Réaliser le débouillage du jeune équidé
 - OTI 2.3.1 Eduquer le jeune équidé au travail à pied : mené en main, attaché, en liberté, travail à la longe, à la voix...
 - OTI 2.3.2 Eduquer le jeune équidé aux différentes allures : pas, trot, galop, arrêt,
 - OTI 2.3.3 habituer le jeune équidé au travail monté : harnachement, acceptation du cavalier, apprentissage des aides...
 - OTI 2.3.4 Préparer le jeune équidé au travail attelé : travail à la voix, harnachement, longues rênes...

UC3 : ÉDUIQUER EN TOUTE SÉCURITÉ LE JEUNE ÉQUIDÉ EN FONCTION DE SON UTILISATION FUTURE

- OTI 3.1 Définir le programme de travail du jeune équidé
 - OTI 3.1.1 Evaluer le potentiel de l'animal pour l'activité choisie
 - OTI 3.1.2 Fixer les objectifs du programme d'éducation
- OTI 3.2 Mettre en œuvre le programme de travail du jeune équidé en fonction de son utilisation future

UC4 : PARTICIPER À LA GESTION ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ET NOTAMMENT CELLE RELATIVE AU DROIT DU TRAVAIL

- OI 4.1 Participer à la conduite de l'activité commerciale dans le cadre de la réglementation en vigueur
 - OI 4.1.1 Promouvoir son activité
 - OI 4.1.2 Planifier le travail de préparation et de présentation au cours de l'année
 - OI 4.1.3 Réaliser la prospection et le suivi de nouveaux clients
 - OI 4.1.4 Réaliser l'accueil de clients et la présentation des équidés
 - OI 4.1.5 Négocier une vente ou une prestation
- OI 4.2 Participer à la conception et au suivi de l'activité
 - OI 4.2.1 Concevoir un projet d'activité en tenant compte du contexte professionnel
 - OI 4.2.2 Rédiger des documents administratifs
 - OI 4.2.3 Réaliser des enregistrements techniques (stud book, suivi comportemental, résultats d'entraînements, indices de performances...)
 - OI 4.2.4 Participer à l'enregistrement des données économiques
 - OI 4.2.5 Raisonner les évolutions de l'activité suite à l'analyse des résultats technico-économiques

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **CERTIFICAT DE SPECIALISATION EDUCATION ET TRAVAIL DES JEUNES EQUIDES** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1	<p>Rapport de stage portant sur la description de la structure d'accueil et sur les pratiques d'éducation des jeunes équidés mises en œuvre.</p> <p>La soutenance orale portera essentiellement sur l'analyse critique de ces pratiques et sur les améliorations possibles et durera 30 minutes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes de présentation du dossier et - 15 minutes de réponses aux questions du jury. 	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	UC 1, 2 ET 3
EPREUVE 2	<p><i>Epreuve pratique de 3 heures évaluant la maîtrise des techniques de manipulation, d'éducation (Travail à pied et travail monté) et de présentation des animaux.</i></p> <p><i>La qualité de la relation entre l'homme et l'animal sera particulièrement observée.</i></p>		2 ET 3
EPREUVE 3	<p>Epreuve orale de 2 heures : Après avoir étudié des documents descriptifs techniques et économiques d'une structure de dressage de jeunes équidés, le candidat proposera des améliorations dans la conduite de l'activité de commercialisation.</p> <p>Il répondra ensuite aux questions posées par le jury.</p>		UC 4